Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_110-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 29

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 24 juin 2026 Publication de la convocation le : 25 juin 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, Mme Linda RIOU, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, M. Jérémy CLOAREC, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Sandrine PAUL a donné procuration à M. Jérémy CLOAREC
M. Jean-Yves MORVAN a donné procuration à Mme Carine THOMAS
M. Paul LADMIRAULT a donné procuration à Mme Malika REDAOUIA

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Jérémy CLOAREC
Date de transmission au contrôle de légalité : 07 JUIL. 2026
Date de publication : 07 JUIL. 2026

Délibération n° 2026-110 : Vente avec cahier des charges d'une maison située 29 Rue du 14 juillet
Rapporteur : M. Thierry COUPELANT

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La maison située au 29 rue du 14 juillet a fait l'objet d'une acquisition par la commune le 05 février 2020 au prix de 50 000€.
La maison et son terrain avait fait l'objet d'une évaluation domaniale le 13 octobre 2025, déterminant une valeur vénale du bien à 66 000€.

Compte tenu de l'état du bien, une comparaison avec une maison située rue Marcelin Berthelot qui a des caractéristiques similaires mais avec un terrain de 133 m² a été utilisée.
Le terrain étant plus grand ici, une majoration de 10 % est appliquée, soit un prix de 72 600 €.

Etant donnée que la parcelle va être divisée, cette valeur doit être revue. Sur la base de l'analyse effectuée à l'époque, il est déterminé une valeur vénale à 60 000 €.

Cahier des charges annexé.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260630-DE2026_110-DE

Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme et occupation du domaine du 17 juin 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le projet de vente avec cahier des charge d'une maison et son terrain situés 29 rue du 14 Juillet ;
- Approuver le projet de division parcellaire au droit de l'annexe existante ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer toute pièce consécutive à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Jérémy CLOAREC